

ment peut être avantageusement comparé avec les services similaires des autres parties du monde.

M. ROBB: Le ministre voudra-t-il nous donner les explications sur le double emploi des services du département fédéral et les départements provinciaux? Je remarque dans la publication du ministère en date du mois de décembre 1920, que l'on donne tout le crédit de la lutte contre le fléau des sauterelles au département d'Agriculture de la province de la Saskatchewan. D'après ce que nous a dit le ministre aujourd'hui, j'ai cru comprendre que c'est son département qui fait ce travail.

L'hon. M. TOLMIE: Je croyais m'être suffisamment expliqué en disant que nous avions fait ce travail en coopérant avec les gouvernements provinciaux. Nous avons ici, à Ottawa, un personnel d'experts qui étudie ces divers insectes et est susceptible de nous renseigner sur les méthodes qu'on devrait adopter. On a étudié la vie d'un grand nombre de parasites, parce qu'il faut connaître leur histoire avant de pouvoir conseiller un remède. Nous avons aussi aidé les provinces dans leur expérimentation de divers préventifs, comme le gaz, le drogueur et divers insecticides. Nous avons aussi des experts sur les lieux pour donner des conseils, étudier toute la situation et les provinces bénéficiaient pleinement des renseignements qu'ils peuvent recueillir.

M. ROBB: Est-ce que les contribuables ne payent pas parfois les appointements de deux hommes quand un seul pourrait suffire?

L'hon. M. TOLMIE: Nos hommes dirigent et offrent les résultats des renseignements qu'ils ont recueillis. Il n'y a pas d'employés faisant le travail d'autres dans tout le personnel que nous avons. Les provinces exécutent la majeure partie du travail et payent aussi la majeure partie des frais.

M. SINCLAIR (Guysborough:—Est-ce que les postes de fumigation entrent dans ce chapitre?

L'hon. M. TOLMIE: Oui.

M. SINCLAIR (Guysborough): Combien y en a-t-il en Nouvelle-Ecosse?

L'hon. M. TOLMIE: Notre poste est actuellement situé à Saint-Jean, N.-B.

M. SINCLAIR (Guysborough): On m'a dit que des plants venant des pépinières

de l'Ontario en Nouvelle-Ecosse devaient être envoyés à Digby pour fumigation. Dans mon cas, quand j'ai voulu avoir des rosiers pour mon jardin, j'ai constaté que les insectes plants eux-mêmes étaient morts quand ils arrivaient. Si cette question n'est pas du ressort du ministre, je n'ai plus rien à dire.

L'hon. M. TOLMIE: Il y avait des postes à Digby et à Truro, tous les deux entretenus en coopération avec le gouvernement provincial, mais cet arrangement s'est terminé et nous n'avons plus de postes à ces endroits. Notre poste des Provinces maritimes est situé à Saint-Jean (N.-B.).

M. SINCLAIR (Guysborough): Alors, les plants qui viennent en Nouvelle-Ecosse des pépinières de l'Ontario doivent être envoyés à Saint-Jean pour fumigation?

L'hon. M. TOLMIE: Pas nécessairement. Ils peuvent aller tout droit à l'acquéreur en Nouvelle-Ecosse, à moins que la Nouvelle-Ecosse n'en décide autrement. Ce sont les plants venus des Etats-Unis que nous traitons par la fumigation.

M. SINCLAIR: Je parlais de plants venus de la ville de Hamilton, en Ontario. Je me permettrai de dire au ministre que si son département veut continuer ce travail, l'endroit le plus favorable est Truro. L'envoi de plants de Truro à Digby et leur retour prennent un temps considérable. Les plants sont si longtemps en route qu'ils en souffrent. Je n'ai jamais pu comprendre comment, avec l'ancien arrangement, on n'utilisait pas Truro plutôt que Digby, surtout quand il s'agissait de consignations pour l'est de la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. TOLMIE: Ce commerce interprovincial est surveillé par les gouvernements provinciaux. Je serai très heureux d'examiner la proposition de mon honorable ami en ce qui regarde Truro.

M. CURRIE: Au début de la session les députés ont tous reçu une brochure très alarmiste touchant l'existence générale dans les forêts d'épinette du pays de ce qu'on appelle le ver du bourgeon.

Comme l'exportation d'épinette du pays rapporte de 40 à 50 millions par an, on pourrait croire d'après cette brochure que, dans dix ans, toutes nos forêts d'épinette seront détruites. Quel département s'occupe de cette question? Comme nous discutons en ce moment un article qui semble comprendre cela, je demanderai si le Gouvernement a fait quelque chose pour en-